



LA FEUILLE



Des habitants de la vallée de Saurat

N°6 - Octobre 2010



E-mail :
mairie-saurat@wanadoo.fr
http://saurat.a3w.fr

Editorial

L'été est bel et bien fini et les couleurs de l'automne ont bien du mal à nous réchauffer. Mais une fois encore quel bel été nous avons eu ! Je ne fais pas allusion à la météo cette fois, mais aux victoires que nous avons remportées dans les différents dossiers que nous avons engagés.



Tout d'abord, le maintien de «La Poste» à Saurat: nous avons signé un accord en juin dernier ; le bureau de poste sera conservé, sous l'enseigne «La Poste» (service public) ; il ouvrira tous les matins de 9h à 12 h, samedi compris.

Le 28 juin dernier, le docteur Bogdan Draganescu a ouvert son cabinet, à côté de la Mairie. Il a obtenu un temps partiel à l'hôpital local de Tarascon, ce qui complète son revenu et vous laisse le temps de faire sa connaissance, d'apprécier sa compétence, son sérieux, sa disponibilité et sa gentillesse, qualités que le personnel de l'hôpital m'a confirmées lors d'une réunion du conseil de surveillance de l'établissement ; Je vous invite donc à le rencontrer.

Depuis la rentrée scolaire, 53 élèves fréquentent l'école. Ce grand nombre d'enfants, d'une part, les nombreuses naissances en 2008 (enfants qui iront à l'école en 2011 ce qui portera l'effectif à 60) d'autre part, et enfin les travaux importants réalisés dans l'école depuis 2008, ont décidé Monsieur l'Inspecteur d'Académie à ouvrir la troisième classe.

La fourniture des repas de la cantine est toujours confiée au traiteur choisi l'an dernier en concertation avec les parents. Cette année encore nous avons opté pour le menu qui offre 2 desserts, ce deuxième dessert peut sembler superflu à la fin du repas de midi, mais il permet d'offrir à tous un goûter qui est toujours apprécié. Le nombre grandissant des rationnaires et les dimensions de la salle à manger, nous ont conduit à mettre en place 2 services de restauration : le premier service pour la maternelle, le second pour l'élémentaire afin que les repas se déroulent dans une atmosphère plus calme. Cela a impliqué l'allongement de l'interclasse et une modification de l'horaire de classe qui est désormais 9h à 12h et 14h à 17h. Cela a aussi bouleversé l'organisation du transport scolaire : le Conseil général a accepté de mettre une navette pour les élèves venant d'Aynat. Toutes ces améliorations ont un coût : pour la Commune il est nécessaire d'employer la «cantinière» 2 heures de plus, de payer 2500€ supplémentaires cette année à la Communauté de Communes au titre de l'attribution de compensation en contrepartie d'une personne supplémentaire présente au CLAE entre

midi et 14 h (pour les deux services et l'effectif plus important).

Grâce à la compréhension de deux habitants de Stables, il a été possible de trouver une solution pour permettre un accès par un véhicule au bas de l'école de Cabus : une servitude de passage a été signée en septembre ; cela

confère une plus value indéniable à ce patrimoine communal même si nous sommes amenés à le proposer à la vente pour investir dans de nouveaux projets.

Cette année je participerai encore au Congrès des Maires de France du 23 au 26 novembre à Paris. Cela sera l'occasion de montrer notre opposition au gel des dotations pour les collectivités territoriales pour les 3 ans qui viennent, mesure annoncée par le ministre du budget ; ce gel aura pour conséquence directe une diminution des services publics de proximité, leur dégradation, ainsi qu'une hausse mécanique de la fiscalité locale ; il entraînera une diminution sensible des investissements des communes qui avec les autres collectivités territoriale assurent plus de 70% de l'investissement public du pays.

Tout nous encourage et nous détermine à continuer à travailler, à lutter pour mieux vous satisfaire, pour maintenir et développer des services de qualité au service de tous.



Le Maire

Sommaire

Editorial	Page 1
Sommaire	Page 1
Compte-rendu du Conseil Municipal	Pages 2 à 4
SMECTOM	Page 5
Ecole Saurat	Page 5
Opération façades	Page 5
Opération ardoises	Page 5
PLU, Plan Local d'Urbanisme	Page 6
Taxes locales	Page 6
Dossier Patrimoine	Pages 7 à 10
listes électorales - Médaille du travail	Page 11
TNT - Elagage - Mérens	Page 11
Rivières SMAHVAV	Pages 11, 12
Travaux - Infos pratiques - Etat civil	Page 12



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 30 AVRIL 2010 - 20 H 30

Présents : Le Maire Anne-Marie BASSERAS - Patrick MOLINIER Jean ROQUES - Bernard LAGARDE Didier LEGER Valérie BOUFFARD Danièle CHEVALIER Marguerite CONTE Joseph MAURY Jean-Alain TOQUEC Mathieu GALY.

Absents : Alain SANS - Denis OLIER - Fernand CUMINETTI - Jean-Luc PIALAT.

Procurations : Denis OLIER à Valérie BOUFFARD. Fernand CUMINETTI à Bernard LAGARDE. Jean-Luc PIALAT à Anne Marie BASSERAS. Alain SANS à Patrick MOLINIER.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20H40.

Monsieur Patrick MOLINIER est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

Le compte-rendu de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

1) Désignation du régisseur principal :

- pour percevoir le prix de vente des tickets de cantine,
- pour encaisser les droits de place, les droits pour utilisation du poids public, les sommes versées -pour les photocopies demandées par des particuliers,
- pour encaisser le loyer des salles municipales.

Et fixation du rythme à observer pour restituer ces sommes au Trésor Public :

- cantine : une fois par mois,
- droit de place, poids public et photocopies : montant atteint 500 €,
- location des salles : montant atteint 1000 €.

2) Autorisation de contracter un prêt relais.

3) Souscription d'un emprunt.

4) Choix de l'entreprise qui établira l'étude et suivra les travaux de réhabilitation de la rue Albert Sans.

5) Modification des statuts de la Communauté des Communes du Pays de Tarascon.

6) Acceptation du devis du réseau de collecte d'assainissement et d'alimentation en eau potable du lot constructible du P.L.U. n° 9.

QUESTIONS DIVERSES

1) Lancement des batardeaux L'O.N.F., qui est maître d'oeuvre, va entreprendre rapidement ces travaux. Il faudra veiller à ce qu'il n'y ait pas de dégradations.

2) Le médecin

Il est arrivé à Saurat le 30 avril. Il est installé au gîte. Il va compléter sa formation en français et devra se présenter au Conseil de l'Ordre des Médecins pour validation.

On peut espérer que le cabinet sera ouvert en juin.

3) Lettre du S.M.D.E.A.

Cette lettre précise que l'eau consommée dans les bâtiments de la commune sera facturée comme celle consommée par les particuliers.

D'autre part, Monsieur Christian ALVAREZ, directeur du S.M.D.E.A., a confirmé lors d'une visite de Madame le Maire que l'eau des fontaines restait gratuite pour le moment.

4) Lettre de l'O.N.A.C.

Lors de la cérémonie du 8 mai, Louis VERDUN recevra un Diplôme d'Honneur aux Combattants de l'Armée Française 39/45.

5) Le C 15/ Fourgonnette

Une première réparation s'élevant à 600 € vient d'être effectuée. Il apparaît qu'il faudrait en réaliser une autre (devis : 1 700 €). Cela nous conduit à envisager son remplacement.

6) Réponse au Bulletin Municipal de Tarascon

Proposition de réponse.

La séance du Conseil Municipal est close à 22 h 04.

DU 28 MAI 2010 - 20 H 30

Présents : A 20H40 : Le Maire Anne Marie BASSERAS, Fernand CUMINETTI, Patrick MOLINIER, Jean-Luc PIALAT, Jean-Alain TOQUEC, Bernard LAGARDE, Joseph MAURY, Mathieu GALY, Jean ROQUES, Marguerite CONTE, Didier LEGER, Valérie BOUFFARD. A 20H50 : Arrivée de Denis OLIER.

Absents : Alain SANS, Danièle CHEVALIER.

Procurations : Alain SANS à Jean-Luc PIALAT et Danièle CHEVALIER à Anne Marie BASSERAS.

Votants : 14 à partir de 20H40. 15 à partir de 20H50.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20H40.

Mathieu GALY est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

Le compte-rendu du conseil municipal du 30 avril 2010 est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

1) Autorisation d'acheter le Kangoo

2) Embauche de Denise Vallé

3) Révision du règlement de location des deux salles communales, et définition des tarifs à compter du 01/07/2010

4) Autorisation de signer une nouvelle convention de restauration scolaire

5) Autorisation de confier la vente de l'école de Cabus à l'agence immobilière «Action Immobilière»

6) Organisation de la circulation dans la rue Albert Sans pendant l'été



QUESTIONS DIVERSES

1) Opération Façades :

Monsieur Patrick Molinier rapporte les travaux de la commission de la Communauté de Communes du Pays de Tarascon et indique qu'il faut définir les zones dans lesquelles la rénovation des façades pourra faire l'objet de subventions. Il est suggéré d'intégrer dans cette zone :

- a - tout le bourg centre,
- b - les hameaux de Prat Communal, de Cabus (pour les maisons visibles depuis la rue principale).

2) Installation d'un miroir à la Ruzole du Haut :

Madame le Maire rappelle la dangerosité de la sortie du chemin de la Ruzole sur la route départementale 618 et l'intérêt d'y installer un miroir.

3) L'arbre de la laïcité :

Monsieur Patrick Molinier indique le principe de la plantation d'un arbre de la laïcité.

Il est envisagé d'en planter un (un chêne, ou un érable, ou) à proximité de la Maisou d'Amount.

4) Les sanitaires de l'école :

Monsieur Bernard Lagarde s'inquiète du fait que les entreprises qui auront en charge les travaux de l'école n'aient pas encore été toutes désignées.

La séance du conseil municipal est close à 22H35.

DU 25 JUIN 2010 - 20 H 30

Présents : Le Maire : Anne Marie BASSERAS, Fernand CUMINETTI, Jean-Alain TOQUEC, Patrick MOLINIER, Jean-Luc PIALAT, Joseph MAURY, Danièle CHEVALIER, Bernard LAGARDE, Didier LEGER, Valérie BOUFFARD.

Absents : Jean ROQUES, Marguerite CONTE, Mathieu GALY, Alain SANS, Denis OLIER.

Procurations : Mathieu GALY à Bernard LAGARDE. Marguerite CONTE à Joseph MAURY. Alain SANS à Jean-Luc PIALAT

Votants : 13

Le quorum étant atteint, la séance

est ouverte à 20 h 40.

Jean-Luc PIALAT est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

Le compte-rendu du conseil municipal du 28 mai 2010 est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

- 1) Autorisation donnée à Madame le Maire d'acheter le bâtiment situé à Séourre pour 6000 € et de payer au notaire les frais d'actes
- 2) Autorisation donnée à Madame le Maire d'offrir au nouveau médecin un certain nombre d'avantages pour l'aider à s'installer
- 3) Autorisation donnée à Madame le Maire de choisir l'avocat Maître Andrée Saudemont pour représenter la commune devant le Tribunal Correctionnel de Foix le 18 juin 2010 à 14 heures
- 4) Embauche en CAE (contrat d'accompagnement à l'emploi) de Monsieur Jean-Marc Demerisse
- 5) Autorisation de payer la cotisation FUH (Fonds Unique Habitat)
- 6) Autorisation de faire trois décisions modificatives
- 7) Commande de panneaux pour sécurité routière
- 8) Signature de la lettre ouverte des maires ruraux
- 9) Aménagement de la circulation dans la rue Albert Sans
- 10) Choix des entrepreneurs qui effectueront les travaux à l'école

QUESTIONS DIVERSES

- 1) Démocratie participative : cette proposition de charte étant anonyme, le conseil préfère l'ignorer.
- 2) Voirie : projet de constituer une commission pour définir :
 - la voirie communale à entretenir,
 - les travaux d'entretien à la charge de la commune, et les travaux à la charge des propriétaires riverains.

- Pacage : projet de rédiger des conventions attribuant un droit de pacage sur les terrains municipaux.

La séance du conseil municipal est close à 9 h 55.

DU 1 JUILLET 2010 - 20 H 30

Présents : Mr Fernand CUMINETTI, Mr Patrick MOLINIER, Mr Jean-Luc PIALAT, Mr Jean-Alain TOQUEC, Mr Jean ROQUES, Mr Joseph MAURY, Mr Bernard LAGARDE, Mme Marguerite CONTE, Mr Didier LEGER.

Absents : Mme Anne Marie BASSERAS, Mr Alain SANS, Mr Denis OLIER, Mr Mathieu GALY, Mme Danièle CHEVALIER, Mme Valérie BOUFFARD.

Procurations : Mme Anne Marie BASSERAS à Mr Jean-Alain TOQUEC. Mr Mathieu GALY à Mr Didier LEGER.

Votants : 11

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h 30.

Mr Patrick MOLINIER est nommé secrétaire de séance à l'unanimité. Le compte-rendu du conseil municipal du 25 juin 2010 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire-Adjoint donne lecture de l'ordre du jour :

- 1) Choix des entrepreneurs qui réaliseront les lots 2 et 3 des travaux de mise aux normes des sanitaires de l'école et de leur raccordement au réseau d'assainissement collectif.

QUESTIONS DIVERSES :

- 1) Le président de la chasse demande à la mairie de se porter caution pour l'utilisation des domaniaux. L'ACCA présentera son bail et son bilan. Cela fera l'objet d'un vote au prochain conseil.
- 2) Réfection rue Albert Sans : se fera la semaine prochaine.
- 3) La numérotation a été faite sur le plan de gauche à droite en descendant, c'est pourquoi la numérotation des maisons de la



rue Albert Sans commence par le haut du village.

La séance du conseil municipal est close à 21 h.

DU 27 AOUT 2010 - 20 H 30

Présents : Le Maire : Anne Marie BASSERAS, Fernand CUMINETTI, Jean-Alain TOQUEC, Patrick MOLINIER, Danièle CHEVALIER, Bernard LAGARDE, Joseph MAURY, Jean-Luc PIALAT, Jean ROQUES, Alain SANS, Denis OLIER, Didier LEGER.

Absents : Marguerite CONTE, Valérie BOUFFARD, Mathieu GALY.

Procurations : Mathieu GALY à Anne Marie BASSERAS. Marguerite CONTE à Joseph MAURY. A 22 H : Danièle CHEVALIER à Denis OLIER

Votants : 14

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20H 30.

Monsieur Jean-Alain TOQUEC est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

Le compte-rendu du conseil municipal du 1er juillet 2010 est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

- 1) Adhésion au dispositif ardoise 2011-2013
- 2) Autorisation d'exercer le droit de préemption sur le bien cadastré D 3164 au prix de 12000 €, soit un prix différent de celui stipulé dans la DI
- 3) Autorisation de signer l'engagement de cautionnement pour la location du droit de chasse par l'ACCA de Saurat
- 4) Autorisation d'inscrire en non valeur (pertes définitives) les titres suivants :

T 51 n° 1 (13/10/08)

T 51 n° 2 (13/10/08)

T 71 n°1 (05/12/08)

T 10 n°1 (11/02/09)

T 23 n°1 (10/03/09)

T 35 n°1 (09/04/09)

T 47 n°1 (13/05/09)

T 49 n°1 (04/06/09)

T 73 n°1 (19/08/09)

pour un montant de 3079,14 €

- 5) Autorisation d'avoir recours à la DUP (Déclaration d'Utilité Publique) et à la voie d'expropriation pour compléter la régularisation de la maîtrise foncière de la voirie rurale, et classer l'ensemble des terrains de l'emprise de ces routes dans le domaine public communal
- 6) Détermination des prix à payer pour les repas pris à la cantine
- 7) Autorisation de signer la pétition condamnant la majoration exorbitante des droits perçus sur les associations utilisant de la musique enregistrée au profit de la SPRE
- 8) Autorisation de demander au gouvernement d'officialiser le jour anniversaire du cessez-le-feu du 19/03/1962 dédié à la mémoire des trente mille soldats français tombés en Afrique du Nord et des victimes de ces conflits
- 9) Autorisation de signer la convention cadre de formation avec le CNFPT
- 10) Autorisation d'acheter à la SAFER les parcelles cadastrées A 589 et A 591
- 11) Autorisation de renouvellement de la convention ATESAT
- 12) Motion contre la politique d'expulsion des étrangers
- 13) Renouvellement du contrat de Mme Christine Witteronghel et du contrat de Mme Christel Wermers

Questions diverses :

- 1) Réunion VVM 15/09/2010
- 2) Réunion CNAS
- 3) Décompte définitif des travaux d'éclairage public aux abords de la salle communale
- 4) Fonds d'aide à la résorption de points noirs paysagers
- 5) Calendrier des réunions 2011
- 6) Utilisation des locaux municipaux

La séance du conseil municipal est close à 23 heures.

DU 24 SEPTEMBRE 2010 - 20 H 30

ORDRE DU JOUR :

- 1) Autorisation d'ajouter deux heures au contrat de travail de Mme Christel Wermers
- 2) Autorisation d'engager la révision du PLU
- 3) Autorisation de renouveler le contrat occasionnel de Mme Denise Valle pour rédaction d'actes administratifs et mise à jour des concessions du cimetière
- 4) Autorisation de procéder à une décision modificative n°4
- 5) Choix de l'entrepreneur qui réalisera les batardeaux

Questions diverses :

- 1) **Remboursement de la TVA 2009**
- 2) **Les réseaux de voirie**

Nécessité de créer dans le village de nouvelles zones «interdiction de stationner».

- 3) **Conseil municipal de novembre 2010**

Réunion de travail : 3 décembre 2010.

Conseil municipal : 10 décembre 2010.

- 4) **Avancement du personnel**

Avancement de Madame Anne Marie RINIE.

- 5) **Accueil des nouveaux habitants de Saurat**

Le 9 octobre 2010 à 18 heures à la Maisou d'Amount.

- 6) **Ecole de Cabus**

Réception d'une proposition d'achat.

- 7) **Coût du fournisseur Geosig pour les renseignements cadastraux**

- 8) **transport scolaire**

- 9) **Majoration du coût du CLAE suite à la mise en place de deux services de restauration**

2500 € en 2010.

9000 € en 2011.

- 10) **Visite de Saurat organisée par le PNR dans le cadre des journées du patrimoine**

Réussie.

La séance du conseil municipal est close à 21 H 40. ■



Voici des extraits du courrier reçu en juillet concernant la modification du service de collecte des encombrants et des déchets verts suite au comité syndical du 31 mars dernier :

Madame, Monsieur le Maire, Vous trouverez ci-joint . la délibération relative à la modification du service de collecte des déchets verts et des encombrants, adoptée par le Comité syndical du Smectom le 31 mars 2009. Elle précise notamment les conditions d'accès au service de collecte des déchets encombrants, et fixe à trois le nombre d'enlèvements annuels («toutes catégories de déchets volumineux confondus») pour lesquels le service sera rendu gratuitement.

Elle prévoit que «Le recours à des enlèvements supplémentaires de déchets verts volumineux et encombrants par camion-grappin, au-delà des trois enlèvements annuels sera facturé à 30 euros par enlèvement.» Nous avons mis en place ces dispositions et vos usagers en sont informés dès lors qu'ils téléphonent à nos services. Par ailleurs, nous avons prévu d'adresser un courrier aux usagers ayant déjà utilisé trois fois le service, ainsi qu'un courrier à ceux qui appelleront une quatrième fois.

Je vous rappelle, par ailleurs, que l'accès à nos déchèteries est gratuit pour les particuliers, ainsi que pour les déchets verts apportés par des entreprises

Le Président,

Rappel: LA PROPRIETE EST L'AFFAIRE DE TOUS

Le jour de collecte des déchets ménagers est le jeudi.

Les «sacs jaunes» doivent être sortis le dimanche soir et déposés devant la porte (dans le village), ou à côté des containers. Il ne faut pas les poser dessus. La déchetterie d'Arignac est ouverte aux particuliers (horaires d'hiver)

- Les mardi, vendredi et samedi de 8H30 à 12H et de 13H30 à 17h30
- Le mercredi et le jeudi de 13H30 à 17H30 ■

Ecole Saurat

Les efforts conjugués des enseignantes, des parents d'élèves et de la municipalité ont permis la réouverture de la troisième classe à l'école de Saurat. Ce sont donc 3 professeurs des écoles qui auront la charge d'instruire les 53 élèves répartis en 3 classes : Madame Stéphanie Bueno, Directrice, la maternelle ; madame Christelle Stéphan, les CP et les CE1 ; les CE2, CM1 et CM2 auront la dernière nommée, madame Aurore Bédart ; nous lui souhaitons la bienvenue sur la commune. Bonne année scolaire à tous. ■



OPERATION FACADES

La Communauté de Communes du Pays de Tarascon, a décidé d'accompagner les efforts de réhabilitation des façades des logements par une aide à destination des propriétaires privés.

Elle est en outre complémentaire à un PIG (Programme d'Intérêt Général) habitat visant lui-même à améliorer l'état des habitations sur le territoire.

Le montant maximum de la subvention est de 2100 €

Cette opération étant destinée à sauvegarder et réhabiliter le patrimoine bâti ancien, les subventions ne seront accordées qu'aux

immeubles de caractère de plus de 40 ans réservés exclusivement à usage d'habitation

ATTENTION : Les travaux ne pourront pas commencer sans avoir obtenu un avis favorable à cette déclaration ou demande sous risque de perdre le bénéfice de la subvention. La Communauté de Communes répondra à la demande dans les délais les plus brefs, par une notification de subvention dans le cas d'une réponse favorable ou par une notification de refus dans le cas contraire.

Le dossier complet est à retirer au secrétariat de la Mairie ■

OPERATION ARDOISES

Le choix de l'ardoise n'est à l'origine, ni le fait du hasard, ni lié à des critères esthétiques.

Il est le résultat historique d'une adaptation au contenu économique, aux ressources naturelles et aux caractéristiques des différents matériaux qui ont pu être recensés comme technique de prédilection du moment.

L'ardoise aujourd'hui

Pourquoi s'en tiendrait-on aujourd'hui à l'ardoise comme référence immuable alors que la facilité des échanges, la variété, les

performances et le coûts des matériaux modernes (shingle, polytuile, tuiles...) n'obligent plus au recours exclusif aux ressources géologiques de l'endroit?

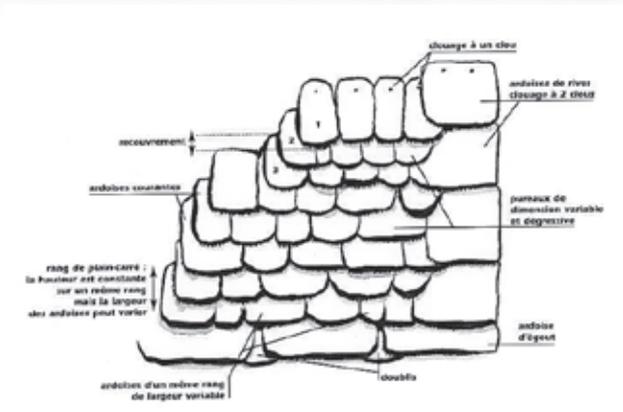
Il reste que l'ardoise est justement l'un des derniers témoins d'une ère révolue, et qu'à ce titre, elle est une leçon d'histoire, de géologie, de sociologie, l'un de ces repères que l'on ne trouve plus qu'au fond d'un musée: elle a une valeur «culturelle». L'utiliser au quotidien ce n'est ni renier le progrès, ni ignorer la réalité économique, c'est reconnaître cette valeur cultu-



relle, absente des autres matériaux modernes. Sa disparition progressive des toitures de Saurat montre que cette évolution est déjà très perceptible de l'identité et du caractère du village.

C'est pourquoi, conscients de l'enjeu que représente la préservation de ce patrimoine, les partenaires ont décidé de mettre en place une politique d'incitation à la mise en valeur de cet élément emblématique de la qualité du bâti traditionnel de la Haute-Ariège.

Des financements spécifiques sont prévus dans le cadre du PNR et destinés à subventionner la pose d'ardoises dans les travaux de rénovation de toitures. ■



Plan Local d'Urbanisme

Le PLU (plan local d'urbanisme), prescrit par une délibération du conseil municipal en date du 14/01/2005, qui fixe les grandes lignes du développement urbain de la Commune arrive au terme du parcours administratif.

Il est applicable pour tous les documents d'urbanismes déposés sur la Commune à compter du 18 janvier 2009.

L'opposabilité à tiers est effective dès cette date.

Le document complet est disponible à la consultation en Mairie aux heures d'ouverture du secrétariat ainsi que sur le site de la Mairie (www.a3w.saurat.fr).

Dans l'optique d'une modification éventuelle de ce PLU, un registre est ouvert en Mairie pour recevoir les remarques que vous souhaitez voir prise en compte dans une future modification ; pour l'instant il ne s'agit que de recueillir des observations. Vous serez informés en temps utile de l'opération de révision qui comporte des démarches régies par la loi (enquête publique, concertation, avis des organismes publics). ■

Taxes locales et imposition des habitations

Les feuilles portant l'avis d'imposition des taxes foncières et taxes d'habitation pour l'année 2010 sont en cours d'acheminement. Pour la part communale, les taux des bases servant de calcul au montant de l'impôt local est inchangé par rapport à l'an dernier. **Sous certaines conditions (Arrêté du 3 mars 2010), il vous est possible de bénéficier de dégrèvements pour l'habitation principale concernant :**

LA TAXE D'HABITATION

est due par l'occupant de l'habitation, propriétaire ou locataire. Pour les cotisations de **taxe d'habitation** établies au titre de 2010 :

- Le plafond de revenu** est fixé à 23 224 € pour la première part de quotient familial, majoré de 5 426 € pour la première demi-part et 4 270 € pour chaque demi-part supplémentaire ; ces deux derniers montants s'élèvent respectivement à 2 713 € et à 2 135 € en cas de quart de part supplémentaire.
- Le montant de l'abattement** est fixé à 5 038 € pour la première part de quotient familial, majoré de 1 456 € pour les quatre premières demi-parts et 2 575 € pour chaque demi-part supplémentaire ; ces deux derniers montants s'élèvent respectivement à 728 € et 1 288 € en cas de quart de part supplémentaire.

LA TAXE FONCIERE

est due par le propriétaire du bien.

Pour les cotisations de **taxe foncière** sur les propriétés bâties et de taxe d'habitation établies au titre de 2010, **le plafond de revenu** est fixé à 9 876 € pour la première part de quotient familial, majoré de 2 637 € pour chaque demi-part supplémentaire ou 1 319 € en cas de quart de part supplémentaire.

Si vous pensez être concerné par ces possibilités, prenez contact avec le centre des impôts de Foix (les coordonnées précises figurent sur l'avis d'imposition 2010 que vous avez reçu) ■

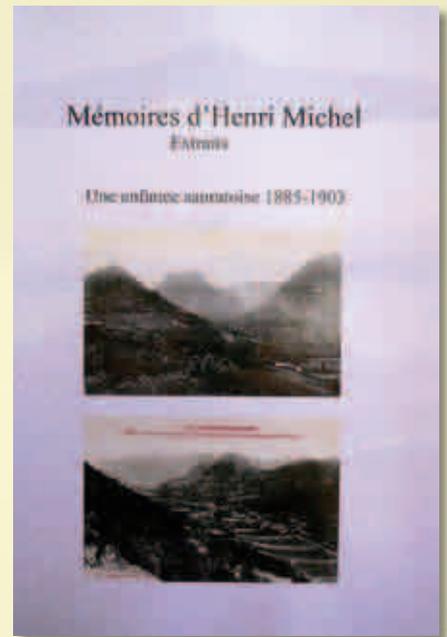


DOSSIER : PATRIMOINE

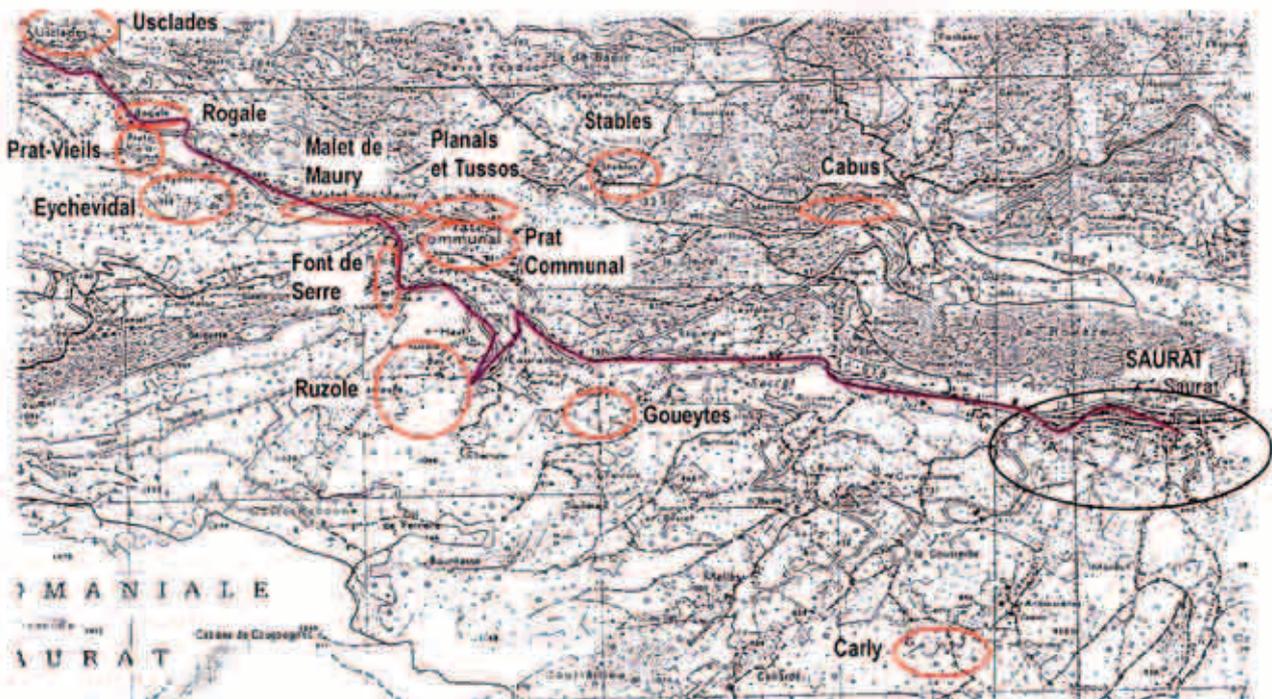
Le 18 septembre, pour la journée du patrimoine, Madame le Maire avait invité les sauratois à participer à une promenade guidée du village. Une soixantaine de personnes avaient répondu à cette invitation au cours de laquelle Mmes Corinne Triay et Agnès Legendre, architectes du CAUE ont commenté certaines caractéristiques de l'architecture des maisons sauratoises. A l'issue de cette manifestation, le PNR, (Parc Naturel Régional) co-organisateur, a offert un goûter apprécié de tous. Nous reviendrons dans un prochain numéro de «La Feuille» sur cette visite. A tous ceux qui s'intéressent au passé de Saurat à la fin du XIX

et au début du XX siècle, nous signalons qu'un exemplaire de «Mémoires d'Henri Michel» relatant la vie et les coutumes de cette

et au début du XX siècle, nous signalons qu'un exemplaire de «Mémoires d'Henri Michel» relatant la vie et les coutumes de cette

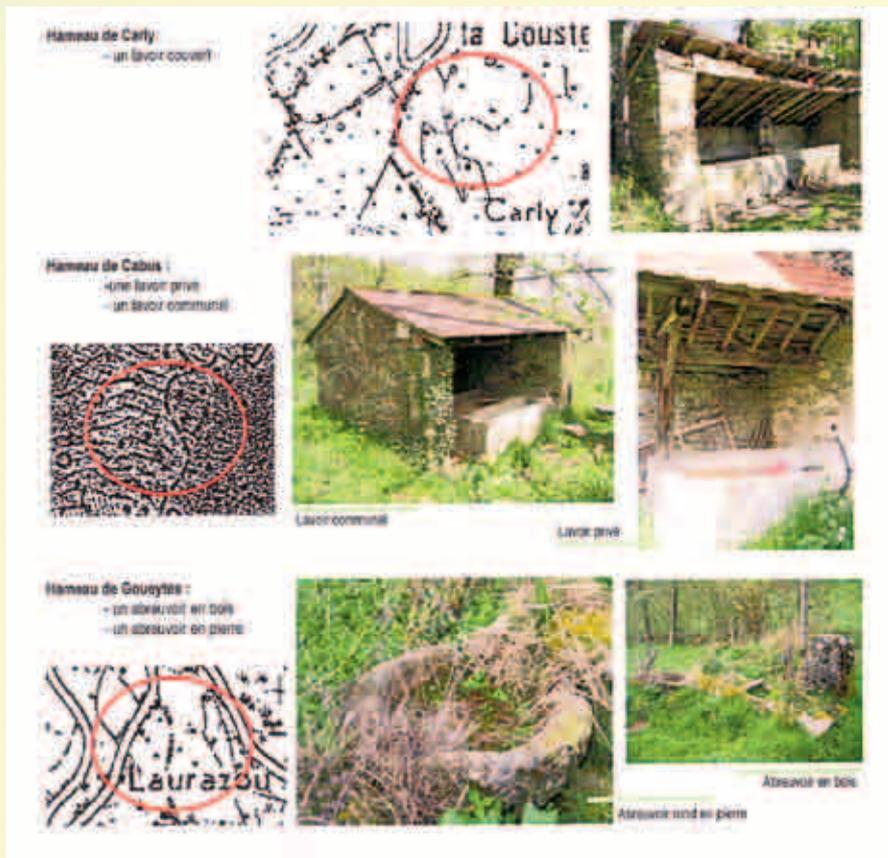


Carte de localisation : Hameaux de Saurat où du petit patrimoine bâti a été repéré



— route touristique du Col de port

○ Hameaux



du Col de Port, une route touristique très fréquentée en période estivale.

Quatre hameaux se détachent cependant de la route en question : Cabus, Ruzole, Goueytes et Carly. Il s'agit de hameaux qui comprennent un petit patrimoine bâti d'intérêt.

Le bourg de Saurat comprend un petit patrimoine lié à l'eau important; les 10 éléments présentés diffèrent des autres communes et présentent de ce fait un fort intérêt patrimonial

Les hameaux : «un petit patrimoine riche en eau»

Les hameaux possèdent un petit patrimoine bâti lié à l'eau important. Sur les 13 hameaux étudiés 10 d'entre eux ont un à deux lavoirs couverts.

Les abreuvoirs et les fontaines viennent compléter ce patrimoine d'eau.

époque est à votre disposition à la bibliothèque municipale (audessus de l'école) afin de le consulter. L'édition sous la forme d'un fascicule est envisagée ultérieurement, le produit de la vente étant versé au profit de l'école de Saurat.

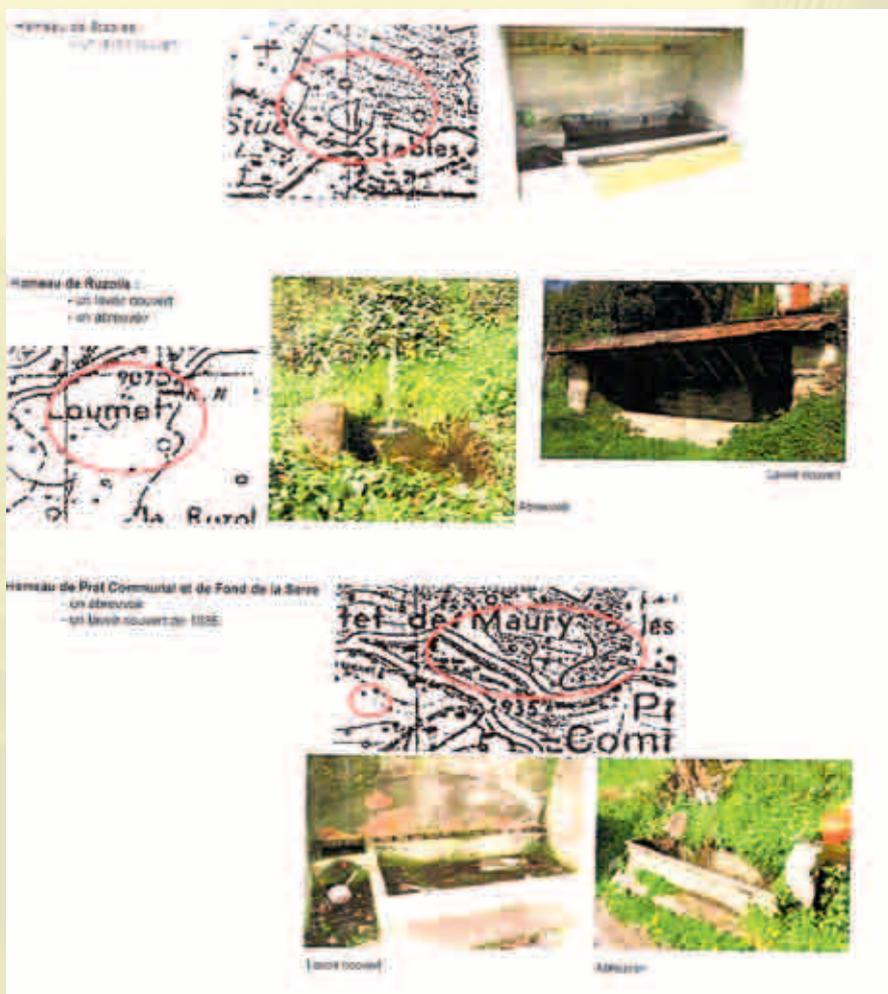
Nous nous intéressons dans ce numéro de la Feuille au petit patrimoine bâti lié à l'eau.

13 hameaux comprennent des éléments du petit patrimoine bâti intéressant.

Chaque hameau comprend au minimum un lavoir ou un abreuvoir mais certains d'entre eux ne présentent pas d'intérêt patrimonial. Il s'agit pour la plupart d'éléments en béton qui datent du début du 20ème siècle et qui ont permis un remplacement rapide des anciens lavoirs et abreuvoirs.

L'étude met en évidence des éléments de petit patrimoine bâti répartis sur le bourg et sur 13 hameaux.

Les hameaux sélectionnés se concentrent aux abords de la route





L'éloignement du centre bourg et l'ancienne activité pastorale de Saurat expliquent la richesse de ce patrimoine. On trouve dans la vallée deux métiers à ferrer aux hameaux d'Eychervidal et de Planals et Taussos.

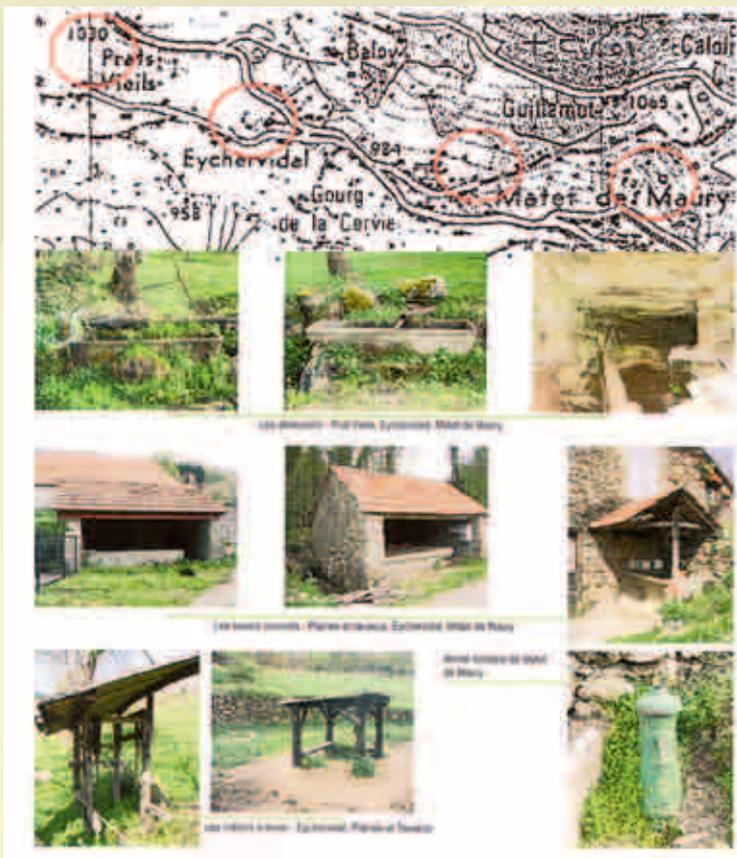
Hameaux de Prat Vieil, Eychervidal, Matet de Maury, Planals et Taussos

L'inventaire de ces quatre hameaux a été regroupé par rapport à leur proximité géographique mais également par les similitudes qu'ils présentent. En plus de comprendre un petit patrimoine bâti similaire, l'architecture des différents éléments est semblable :

Les deux métiers à ferrer possèdent une charpente en bois, avec un toit à une pente recouvert d'une tôle.

Les abreuvoirs sont tous en béton

Les lavoirs couverts se caractérisent par un toit en tuiles plates, une charpente de bois, des murs en pierre maçonnés. Les bacs du lavoir sont en béton.



Hameaux de Usclade, Rogale et Fourc

Les trois hameaux de ce fond de vallée présentent uniquement un petit patrimoine lié à l'eau. En ce qui concerne les lavoirs couverts, ils sont pour Usclades et Fourc intégrés à un ensemble fontaine/

abreuvoir/lavoir.

Rogale se démarque par un abreuvoir et un lavoir intégré dans le mur de soutènement en pierre qui longe la route du col de Port. L'architecture des éléments est similaire aux hameaux centraux.

Fourc compte une fontaine privée matérialisée par une pierre polie.

Dans un second temps, l'étude du patrimoine bâti en général a mis en évidence l'importance du petit patrimoine situé sur le bourg.

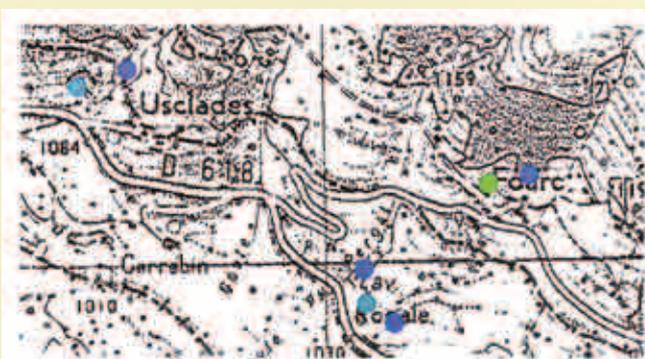
«Un chemin des lavoirs » sur les hameaux ???

Ce n'est pas une priorité pour l'instant, mais si l'on veut valoriser et développer le «tourisme vert», l'idée de préserver ce patrimoine pourrait être reprise par un groupe de sauratois passionnés.

Afin de valoriser les nombreux lavoirs que possède la commune (14 recensés plus ceux qui n'ont pas été sélectionnés) il serait intéressant de créer un chemin des lavoirs. La route principale est la route du Col de Port

La mise en place de ce chemin consisterait dans une première étape à sélectionner certains lavoirs qui présentent un intérêt de par :

- leur architecture propre (respect de l'architecture locale, choix des matériaux utilisés),
- leur situation (lavoirs situés dans un hameau avec



- abreuvoirs
- lavoirs
- fontaines





une architecture particulière ou lavoir situé à proximité d'un point de vue),

- leur utilisation (encore en fonctionnement initial, lieu de ren-

contre des habitants, reconverti en abri bus...).

Selon leur état, ces lavoirs bénéficieraient de travaux de réhabilitation : nettoyage, récurage des

bacs, mise en fonctionnement, toiture à refaire, respect des matériaux locaux, enduit, étanchéité des bassins, habillage des bacs en béton ■



Fontaine de 1844



Fontaines en pierre



Fontaine-abreuvoir



La diversité des matériaux utilisés pour les abreuvoirs : pierre taillée associée ou non à une borne fontaine, béton, métal...



borne fontaine



le lavoir couvert



listes électorales

Les dimanches 20 et 27 mars 2011 verront se dérouler le scrutin pour le renouvellement du Conseiller Général du canton de Tarascon. Il vous est possible si

ce n'est déjà fait, de vous inscrire sur les listes électorales avant le 31 décembre 2010 dernier délai. Seuls les électeurs de nationalité française sont concernés.

D'autre part si vous n'êtes pas sur la Commune ces jours là, vous pouvez voter par procuration (se renseigner en Mairie). ■



Télévision

Les foyers sauratois qui reçoivent les programmes de télévision par l'émetteur de Tarascon Touas-somalo (que l'on aperçoit depuis Saurat) peuvent désormais recevoir les émissions sur la TNT (Télévision numérique Terrestre); ils ont ainsi accès à 18 chaînes gratuites. Les téléviseurs branchés sur l'émetteur de La Cousteille ne sont pas concernés. Rappelons que toutes les émissions de la télévision seront transmises par la TNT à partir du 8 novembre

2011 pour Midi-Pyrénées. Les zones blanches (qui ne pourront pas la recevoir par l'antenne) devront prévoir une installation permettant la réception par satellite. Des aides spécifiques seront mises en place pour les personnes concernées. Les téléviseurs peuvent avoir un décodeur intégré qui permet la réception; sinon l'achat d'un décodeur sera nécessaire. Dans tous les cas une antenne compatible avec la TNT est nécessaire. ■

ELAGAGE

La route ne se limite pas à la partie goudronnée; aucune branche, plante, rosier, ne doit empiéter sur celle-ci et gêner le passage. Les propriétaires riverains dont les arbres, arbustes empiètent sur l'espace communal doivent procéder à l'élagage. Si cela n'était pas fait rapidement, l'employé communal utilisera l'épaveuse et réalisera un travail plus grossier. ■

Médaille du travail

La municipalité a tenu à rendre un hommage tout particulier à Madame Anne-Marie Da Costa qui a été distinguée dans la promotion du 14 juillet 2010 en recevant la médaille communale du travail. Le diplôme lui a été remis par Monsieur Fernand Cuminetti, Premier Adjoint au Maire à l'occasion de la cérémonie du 14 juillet; il rendu hommage à cette occasion à son dévouement au service public, à son attachement à l'école publique et à son action au bien être des élèves. ■



Concours de Mérens

Traditionnellement le concours de chevaux de Mérens organise par le SHERPA, clôt le calendrier des animations estivales de Saurat. Il a revêtu cette année un éclat tout particulier puisque la municipalité a remis le prix du «vainqueur de la race» au meilleur cheval du concours. C'est Madame le Maire qui a remis la coupe qui montre l'attachement que porte la commune au maintien et au développement de l'élevage du Mérens. Une première qui sera renouvelée l'an prochain et pourquoi pas un concours de bovins ou d'ovins? ■



Rivières : SMAHVAV

La solidarité inter-communale est bien vivante; elle se manifeste aussi dans l'aide apportée à la prévention des risques naturels. Après le Loumet, le SMAHVAV (Syndicat Mixte d'Aménagement de la Haute Vallée de l'Ariège et du Vicdessos) a poursuivi l'entretien des berges et du lit du Saurat (pour 22 484,80 €) et du ruisseau de l'Arse (pour

9418,50 €) en taillant, dégageant, enlevant tout les végétaux tombés dans les cours d'eau afin d'éviter en cas de crue des dégâts aux biens et aux personnes. C'est ainsi que les suites de la tempête Klaus ne sont plus qu'un mauvais souvenir. **Ruisseau de SAURAT :** **Entreprise :** AMMARI ZAID. 09000 FOIX. Les travaux se sont déroulés

de Janvier à Mai 2010 dans le cadre des travaux d'entretien 3ème tranche 2009/2010. **Montant des travaux :** 18800 Euros H.T. (soit 22484,80 Euros T.T.C.) **Linéaire de rivière :** 12,3 km de l'amont du hameau «Eychervidal» à la confluence avec l'Ariège. **Plan de financement :** Agence de





l'Eau Adour Garonne 45% sur le Hors Taxes. Conseil Régional Midi-Pyrénées : 20% sur le Hors Taxes. Conseil Général de l'Ariège : 15% sur le Hors Taxes. Communauté de Communes du Pays de Tarascon : 20% sur le Hors Taxes.

Ruisseau de l'ARSE :

Entreprise : EURL NOUREAU. 09190 LORP SENTARAILLE. Les travaux se sont déroulés de Mai à Juin 2010 dans le cadre des travaux complémentaires suite à la tempête KLAUS. Ces travaux sont des tra-

voux dits de «RESTAURATION» d'où des montants plus élevés que pour le ruisseau de Saurat. Les travaux de restauration consistent à «rouvrir» le ruisseau donc avec de nombreux abattages d'arbres et d'enlèvement d'embâcles d'où des coûts au mètre linéaire plus important.

Montant des travaux : 7875 Euros H.T. (soit 9418,50 Euros T.T.C.)

Linéaire de rivière : 1,85 km de



l'amont du hameau de «Camp d'Arse» à la confluence avec le ruisseau de Saurat.

Plan de financement : Agence de l'Eau Adour Garonne 35% sur le Hors Taxes. Conseil Régional Midi-Pyrénées : 20% sur

le Hors Taxes. Conseil Général de l'Ariège : 25% sur le Hors Taxes. Communauté de Communes du Pays de Tarascon : 20% sur le Hors Taxes. ■

TRAVAUX

Depuis le mois d'avril des travaux ont été réalisés sur l'en-

Infos pratiques

Téléphone : 05 61 05 67 19
Fax : 06 61 05 Mel :mairie-saurat@wanadoo.fr

Site InSite Internet: www.a3w.saurat.fr

Heures d'ouverture du secrétariat de la Mairie : lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 13h 30 à 16h30.

Madame le Maire assure une permanence le samedi matin de 10h à midi. Elle peut recevoir aussi les administrés sur rendez-vous.

Le CCAS (centre communal d'action sociale) est à votre disposition pour étudier au cas par cas les demandes d'aide (prendre rendez-vous).

Communauté de Communes (transport à la demande, personnes âgées, centre de loisirs, habitat /façades .) : 05 34 09 86 30

SMECTOM pour tout ce qui concerne la collecte des déchets:05 61 68 02 02

SMDEA pour l'eau et l'assainissement:05 61 05 56 25

semble de la commune : l'aménagement de la place du Cazal par la construction d'un mur de soutènement en pierres et la réalisation d'un parking pour les véhicules: cela permettra de libérer la place. A l'école, la mise aux normes sanitaires a nécessité le branchement au réseau d'assainissement, la réfection totale des sanitaires enfants (lavabos, douche, WC), et la réalisation d'un accès handicapés. Une salle de classe a été entièrement rénovée, ainsi que le couloir d'entrée et la salle infor-



matique (murs, sol, électricité, peintures). La «Maïsou d'Amount» a reçu, après décapage, ponçage, lessivage, trois couches de lasure protectrice rendues nécessaires pour préserver l'unité esthétique du bâtiment. L'entretien de la voirie a été poursuivi : fauchage, élagage ; pour sécuriser des passages, des busages ont été mis en place au Loumet, aux Tausse, à Cabus. Le chemin de Camp d'Arse a été engravé sur la totalité ; le mur du calvaire de l'église a été recrépi, la croix et la statue ont été déposées, sablées et repeints. Sur notre intervention le Conseil Général a effectué les travaux de mise en sécurité de la rue A.Sans en mettant en place une couche de «grave émulsion». ■



Etat civil

Naissances :

- Julie BLANC-LOZE: le 5 avril 2010
- Laura BLANC-LOZE: le 5 avril 2010
- Louise BOUCHE: le 17 août 2010
- Léo PATTE: le 11 septembre 2010
- Ewenn BERGAMILLI: le 28 septembre 2010

Mariages :

- Julien MORENO avec Emilie BOIX: le 12 juin 2010
- Stéphane ROLLAND avec Iolena SURLIGEANU: le 26 juin 2010

- Michaël GRAILLOT avec Aurélie JACQUEMARD: le 14 août 2010
- Franck WICKERT avec Christel WERMERS: le 11 septembre 2010
- Joël BLANC avec Sylvie LOZE: le 18 septembre 2010
- Guy VERNET avec Patricia POMMERET: le 25 septembre 2010

Décès :

- Claude DANDINE: le 22 mars 2010, 79 ans
- Yvonne BENALET SANSET: le 28 août 2010, 83 ans
- Louis CLASTRES: le 10 septembre 2010, 73 ans